

Au 15 avril 2020, l'épidémie de COVID-19 a fait selon les chiffres du Gouvernement, 16 982 victimes. 6 339 décès ont eu lieu en EHPAD, cela représente 37,33% de l'ensemble des décès alors que les résidents de ces structures ne représentent que 1,5% de la population. Ces chiffres peuvent s'expliquer par la fragilité de nos aînés, mais pas seulement. Cette hécatombe est aussi due à la politique menée par les gouvernements successifs dans ce secteur qui manque cruellement de moyens.

Fort de ce constat, la Commission Exécutive de l'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée avec la Fédération des Services Publics et de Santé FO, ont décidé, le 7 avril de déposer un Référé Liberté devant le Conseil d'Etat.

Nous avons considéré que pour endiguer cette épidémie auprès des personnes les plus fragiles, et protéger l'ensemble des salariés des EHPAD, **des mesures fortes devaient être prises.**

Nous avons demandé au juge des référés du Conseil d'Etat d'enjoindre le Premier Ministre et le Ministre des solidarités et de la santé à prendre toutes les mesures réglementaires propres à assurer le dépistage systématique et régulier de l'ensemble des résidents, personnels et intervenants au sein de tous les EHPAD, de fournir à l'ensemble des personnels le matériel de protection nécessaires en quantité suffisante et permettre un accès aux meilleures techniques d'oxygénation pour l'ensemble des résidents en situation d'insuffisance respiratoire.

Basé sur le fait que « l'Etat a fait ce qu'il a pu avec ce qu'il avait ». Le Conseil d'Etat a rejeté l'ensemble de nos demandes.

L'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée ne compte pas en rester là. Elle continuera à mobiliser ses militants pour obliger Emmanuel MACRON à prendre en compte nos revendications. Le Gouvernement a menti sur les masques, il continu à mentir sur les dépistages. Les salariés des EHPAD ne seront pas « leur chair à canon. »

Suite aux déclarations du 1^{er} Ministre, l'ensemble des salariés de la santé privée ne se contentera pas des primes annoncées. Au-delà de ces mesures, le Gouvernement va devoir mettre les moyens nécessaires pour améliorer les conditions de travail et mettre les moyens pour négocier de véritables augmentations de salaire dans l'ensemble des Conventions Collectives Nationales.

L'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée invite l'ensemble de ses syndicats à faire respecter la totalité des droits conformément au Code du Travail, aux Conventions Collectives Nationales, accords de Branche et aux accords d'entreprises.

Cette crise sanitaire exceptionnelle est le résultat des politiques dévastatrices menées depuis trop d'années contre les services de santé, elle ne saurait constituer un moyen pour déréglementer les droits des salariés, Cette épidémie ne doit pas mettre la santé et la sécurité des personnels et celles des résidents en danger.

Continuons à exiger partout les moyens !

Paris le 15 avril 2020

Contact : Franck HOULGATTE

Secrétaire Général

06 12 25 94 25